

CIRCULATION EN ESPACE NATUREL Quads et motos sous surveillance

La nature n'est pas un circuit



Hier, la forêt dioise était le théâtre d'une action conjuguée de la gendarmerie nationale et de l'office national de la chasse et de la faune sauvage. Photos Le DL / Fabrice HÉBRARD

DIOIS

« On ne joue pas au tennis sur la place du village... On ne tire pas à l'arc devant une mairie... ». La formule du vice-procureur Bruno Charve peut apparaître comme simpliste, mais l'image reste juste. Il existe des lieux adaptés à chaque activité, et la nature est l'un de ceux-là. On ne peut y faire tout et n'importe quoi. Celui qui d'un revers de main balait le terme antinomique de "moto-verte" a sollicité l'action conjuguée de la gendarmerie nationale et de l'office national de la chasse et de la faune sauvage. Face à la recrudescence de la circulation des engins à moteur dans les espaces naturels sensibles, l'heure est à l'action. Aux grands maux, les grands remèdes. Hier matin, plusieurs heures durant, une vingtaine

d'hommes placés sous les ordres du capitaine Huguet de la compagnie de Die et de Christian Blachier chef départemental de l'ONCFS se sont postés en huit points de la vaste forêt dioise. Carrefours de pistes, forêts domaniales... terrains de jeux des enduristes.

Faune et flore malmenées

La signalisation en place "rond blanc cerclé de rouge" et son interdiction à tous véhicules à moteur, comme les barrières n'arrêtent pas l'invasion sur site des quads et motos tous terrains. Des usagers qui font payer à la nature un trop lourd tribut. Certains n'hésitant pas, si le passage ne leur convient pas, à couper les arbres ou à dérocher !

« Les sentiers de 30 cm s'élargissent à 1 m. Les enduristes connaissent pourtant la

législation » affirme Christian Blachier. Bruno Charve insiste sur « l'impact sonore et son dérangement sur la nature ». « En ce moment, il y a des mises à bas » ajoute Christian Blachier « dans l'affolement une maman peut abandonner son petit » sans compter un impact possible sur la reproduction. « Certes ce n'est pas facilement quantifiable, mais après une période de chasse où ils ont été un peu "bousculés", les animaux ont besoin de retrouver calme et sérénité. »

Le capitaine Huguet y ajoute l'aspect sécurité pour les vététistes et les randonneurs. Mais aussi pour les agents de l'ONCFS... « C'est une action plus dangereuse que l'anti-braconnage. Face à nous, les enduristes ne font pas demi-tour mais tentent le passage en force. Vous à nos

REPÈRES

DES LIEUX RÉSERVÉS

■ Des pistes sont ouvertes à la circulation, déterminées par les mairies au niveau communal.

CE QU'IL EN COÛTE

■ Les quads doivent être homologués. Un permis est également obligatoire à une certaine motorisation. Le montant des amendes : de 135 à 1500 €.

NOUVELLE OPÉRATION

■ Cette opération sera suivie d'une action prochaine à destination des professionnels, vendeurs comme loueurs.

côtés, ils obtempèrent. » L'envie de liberté semble faire parfois oublier certains devoirs...

Clarisse ABATTU